



Il ne veut pas reconnaître sa fille

Par **elo**, le **10/12/2009** à **11:57**

Bonjour mon ami arrête pas de me répéter que ce n'est pas lui le père pour se déculpabiliser. Il était persuadé de ne plus avoir d'enfant parce qu'il a subi une opération il y a quelques années et les médecins lui ont dit qu'il avait très peu de chance pour qu'il en ait un autre enfant. J'aimerais savoir si je prends un avocat pour faire un test de paternité comment ça se passe ?? et si lui refuse de le faire que se passe-t-il ??
Merci à vous pour prendre 2 min pour me répondre
Elo

Par **jeetendra**, le **10/12/2009** à **12:07**

CDAD DE LA MOSELLE
3, rue Haute Pierre
57036 Metz Cedex
03 87 56 76 00
CIDFF de MOSELLE
2, rue du Haut de Sainte Croix
57000 METZ
Tél : 03 87 76 03 48
Bonjour, vous pouvez engager une action judiciaire en reconnaissance de paternité naturelle à l'encontre du père biologique de votre enfant (votre ex), consultez le cdad, le cidff, car le recours à un avocat est obligatoire pour la procédure, courage à vous, bonne journée.

Par **kindermaksi**, le **10/12/2009** à **14:33**

Bonjour,
S'il refuse de faire le test de paternité, le juge considérera cela comme un aveu de sa part.
Bonne journée.

Par **elo**, le **11/12/2009** à **09:52**

merci pour les reponses bonne journee